

### Description sommaire

cleverinvest permet aux investisseurs de **développer leur fortune en continu, facilement et à moindres frais**. Les investisseurs n'ont pas à se soucier de l'évolution des marchés financiers et peuvent malgré tout profiter d'opportunités de rendements relativement élevés.

L'investisseur décide lui-même de la part d'actions. Il peut choisir entre des parts d'actions de 20%, 45%, 70% ou 95%. Par ailleurs, il a la possibilité d'investir dans l'or ou l'immobilier. À cela s'ajoute une part de liquidité de 5%. Le pourcentage restant est investi dans des obligations suisses. Au sein de la part d'actions, l'investisseur choisit les thèmes qui l'intéressent. Le montant est investi automatiquement dans un fonds ETF ou indiciel approprié sur la base des thèmes choisis.



#### Qu'entend-on par ETF ? Les ETF en bref

Avec les ETF (Exchange Traded Funds), les investisseurs peuvent investir facilement et à moindres frais dans des actions et faire fructifier leur fortune à long terme. Un ETF est un fonds largement diversifié négocié en bourse qui reproduit à l'identique l'évolution de la valeur de grands indices du marché. Avec les ETF, il est possible d'investir à peu de frais, avec un seul titre, dans des marchés entiers.

### Public visé

cleverinvest est une solution intelligente de développement continu de la fortune qui constitue une **alternative au compte d'épargne**. Ce produit numérique convient aux investisseurs qui ne sont pas encore familiarisés avec les placements, mais qui souhaitent **profiter d'opportunités de rendement**. Il convient toutefois aussi aux particuliers désireux d'investir en fonction de leurs centres d'intérêt personnels sans être contraints de suivre en permanence l'évolution des marchés financiers.

### Vos avantages

- **Placement optimal en fonction de vos centres d'intérêt**  
cleverinvest vous permet de **choisir les thèmes** qui vous intéressent au sein de la part d'actions sélectionnée. Les thèmes disponibles sont examinés avec soin par la Banque CIC qui les sélectionne uniquement s'ils associent potentiel de croissance attrayant et bonnes opportunités de rende-

ment. Citons notamment les technologies de rupture, les Smart Cities, la mobilité de demain, l'immobilier ou encore le développement durable.

- **Instruments de placement mettant l'accent sur le développement durable**

En fonction du thème de placement, les fonds de placement sous-jacents remplissent les critères ESG. Lors de la sélection de fonds mettant l'accent sur le développement durable, nous utilisons une série de critères d'exclusion pour éliminer les entreprises qui ne répondent pas à nos standards de développement durable. Ces critères d'exclusion sont les suivants :

- armes prohibées selon les dispositions de la convention des Nations Unies relative aux armes ;
- violations du Pacte mondial des Nations Unies, dont les 10 principes incluent notamment les droits de l'Homme, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- travail des enfants ;
- génie génétique ;
- jeux d'argent (> 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise) ;
- pornographie (> 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise) ;
- extraction de charbon (> 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise).

- **Convivialité**

Quelques minutes suffisent pour conclure un contrat cleverinvest en ligne. Les investisseurs bénéficient d'une aide pour la définition de leur stratégie de placement et reçoivent une recommandation quant à la part d'actions correspondant à leur profil. Grâce à **CIC eLounge**, modifier la part d'actions et les thèmes sélectionnés est **un jeu d'enfant et peut se faire 24 heures sur 24**. De plus, un retrait du capital est possible à tout moment. Les investisseurs disposent ainsi d'une flexibilité maximale.

- **Flexibilité maximale**

Vous bénéficiez d'une **grande disponibilité de votre capital d'épargne**. Quel que soit votre budget, vous pouvez développer votre fortune de manière constante. En effet, vous pouvez **choisir librement le montant que vous souhaitez investir**. Vous pouvez procéder à des versements mensuels, trimestriels ou ponctuels, **en fonction de votre budget**. Si vous avez besoin de votre capital ou d'une partie de celui-ci, vous pouvez **procéder sans problème à des virements à tout moment – sans clauses de retrait ni frais supplémentaires**.

### • Rendement élevé sans grand effort

Vous pouvez automatiser vos investissements en recourant à un **ordre permanent** afin de **développer votre fortune en continu**. Il est même possible d'investir de très petits montants. À partir d'un montant cumulé de 50 francs, le placement se fait automatiquement. **Grâce à l'ordre permanent, vous ne devez plus vous soucier de rien**. Et en investissant régulièrement, vous bénéficiez de **cours moyens plus favorables**. En effet, grâce à des versements réguliers pendant une période prolongée – indépendamment de la situation sur le marché –, vous n'avez pas besoin de rechercher le moment idéal pour investir, autrement dit celui où le cours est le plus intéressant. Au final, vous obtenez un cours moyen avantageux pour tous les investissements, ce qui vous permet d'optimiser le développement continu de votre patrimoine.

### • Vue d'ensemble à tout moment

Vous conservez toujours le contrôle de vos placements. Grâce à l'accès à CIC eLounge, vous pouvez **suivre à tout moment l'évolution de leur valeur**. Une fois par an, vous recevez un récapitulatif comportant des informations détaillées. Mais vous pouvez aussi obtenir à tout moment un relevé par un simple clic dans CIC eLounge. Ainsi, **l'évolution de votre capital est parfaitement transparente**.

- **Alternative attrayante au compte d'épargne traditionnel** cleverinvest constitue une alternative attrayante au compte d'épargne. Les calculs montrent que les **chances de rendement sont nettement supérieures** si vous effectuez des versements réguliers dans cleverinvest sur une période prolongée. Notre exemple de calcul en fait une démonstration impressionnante. cleverinvest vous aide à **protéger votre capital d'épargne des pertes de valeur résultant de l'inflation**.

### Risques potentiels

#### Risque du marché

L'évolution de la valeur du portefeuille est liée aux fluctuations sur les marchés financiers.

### Risque de rendement

Il ne peut pas être garanti que les objectifs de placement seront atteints ni que des pertes seront évitées.

### Risque de change

Des placements dans des monnaies étrangères peuvent influencer sur la performance.

<b>Montant minimum</b>	Premier versement unique à partir de CHF 1 000. Versements suivants à partir de CHF 50. Avec un ordre permanent, il est aussi possible de verser des montants inférieurs par la suite. Ils sont placés dès que la barre des CHF 50 est atteinte. En fonction des thèmes choisis, le montant minimum peut être supérieur.
<b>Monnaies de référence</b>	CHF, EUR
<b>Conditions</b>	Conditions selon le tarif « cleverinvest »
<b>Fixation de la part d'actions</b>	À l'aide de quelques questions simples, la part d'actions recommandée est déterminée sur la base de l'horizon de placement, de la capacité de risque et de la propension au risque. Il est possible de choisir entre quatre parts d'actions (20%, 45%, 70% ou 95%).
<b>Garantie de mise en œuvre de la stratégie</b>	À la fin de chaque mois, une vérification est effectuée pour savoir si la mise en œuvre de la stratégie concorde bien avec votre définition. Si les marges de fluctuation ont été dépassées en raison d'importantes fluctuations des marchés, un rééquilibrage automatique (restructuration) est effectué. Cela permet de garantir que la stratégie que vous avez choisie est appliquée de manière cohérente.  En cas de versements ou de retraits, lors d'un changement de stratégie de placement ou encore lors d'une modification concernant les thèmes de placement, un rééquilibrage est déclenché la nuit suivante. Les ordres sont exécutés le jour d'ouverture de la bourse qui suit.

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document sert uniquement à des fins d'information et de marketing et est destiné à l'usage exclusif du destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.